

## IV. EXAMEN ENVIRONNEMENTAL PRÉALABLE

Le présent chapitre de l'examen est une étude de l'ALENA du point de vue environnemental, qui considère les effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet proposé sur différents milieux environnementaux (p. ex. l'air, le sol ou l'eau), ainsi que des incidences socio-économiques éventuelles. Les diverses questions abordées dans ce chapitre sont regroupées sous quatre titres principaux : questions planétaires et atmosphériques, questions relatives à l'air et à l'eau, ressources renouvelables et non renouvelables, et substances toxiques et gestion des déchets.

### A. CONTEXTE DE L'EXAMEN PRÉALABLE

L'ALENA, qui offre une ligne de conduite en matière d'échanges commerciaux, donne les droits, obligations et sanctions respectifs qui régiront les relations éventuelles entre les pays signataires en ce qui a trait aux investissements et aux échanges de produits, de services et de propriété intellectuelle. L'ALENA est le premier accord commercial qui fait l'objet d'un examen environnemental.

Bien que les outils d'analyse nécessaires à l'examen des répercussions environnementales des politiques ne soient pas encore au point, si l'on connaît les changements estimés quant à l'activité économique et à la structure des échanges, on peut prévoir les tendances des incidences environnementales d'un accord commercial. Toutefois, il est difficile d'estimer quantitativement les répercussions environnementales probables de l'ALENA du fait (1) que la nature du lien entre une augmentation de l'activité commerciale et économique et les conséquences environnementales qui pourraient en résulter est mal connue; (2) que les conséquences économiques découlant de l'ALENA pour le Canada pourraient être modestes en comparaison de l'ensemble du produit intérieur brut du pays; et (3) que les données de base sur l'environnement sont souvent manquantes.

Cette section du document constitue donc un examen préalable qualitatif ou une liste-type. On y examine les incidences possibles de l'ALENA sur la qualité de l'environnement du Canada, en mettant l'accent sur les questions d'ordre planétaire et atmosphérique, la qualité de l'air et de l'eau, les ressources renouvelables et non renouvelables ainsi que les substances toxiques et la gestion des déchets. On n'a tenu compte des répercussions socio-économiques que s'il existait un lien de cause à effet avec les incidences environnementales prévues.

Pour évaluer les incidences possibles sur l'environnement, il faut tenir compte des changements prévus en fonction d'un scénario de base. Au cours de son étude de l'ALENA, le Comité a comparé les incidences possibles d'une entente tripartite, qui étendrait la portée de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis pour englober le Mexique, à ce qui constituerait, en quelque sorte, une entente dite «en étoile», où les échanges rayonneraient des États-Unis, la «plaque tournante», vers le Canada et le Mexique. C'est donc dire que le Mexique concluerait un accord avec les États-Unis, sans la participation du Canada. Le Canada et le Mexique signeraient des ententes commerciales distinctes avec les États-Unis. En vertu d'un tel accord, les entreprises canadiennes et mexicaines auraient un meilleur accès au marché américain. Seules les entreprises situées aux États-Unis auraient un accès élargi aux trois marchés.